

*Mesdames et Messieurs les
PRESIDENTS D'ASSOCIATION*

SM/IS

OBJET : DOSSIER DE SUBVENTION 2024

Affaire suivie par : **Isabelle SAMSON**
Tel : 02 31 41 61 64

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous trouverez en téléchargement sur le site internet de la ville de Falaise le nouveau dossier de demande de subvention pour l'année 2024. <https://www.falaise.fr/se-divertir-sengager/vie-associative/associations/>

En effet, il nous est apparu important de réviser le document que vous aviez l'habitude de remplir afin de s'approcher au plus du formulaire CERFA que vous avez peut-être déjà utilisé, si vous avez sollicité une aide de l'Etat. Ce nouveau dossier vise également à mieux préciser votre demande, pour nous permettre une meilleure compréhension de vos projets, vos difficultés éventuelles ainsi que vos résultats attendus.

Par l'octroi de subventions, la Ville de Falaise soutient les actions qui présentent un **intérêt local** et qui s'inscrivent dans le **projet de mandat** qui lie attractivité, rayonnement, bien vivre ensemble et respect de l'environnement.

La Ville de Falaise soutient aussi son tissu associatif par des prêts de salle et de matériel, en fonction de ses possibilités, en respectant un délai de réservation de 3 mois. L'annualisation du Forum des associations permet de maintenir les liens et développer vos adhésions.

En échange, la ville vous sollicite pour valoriser notre partenariat en apposant notre logo sur vos actions : le service communication étant disponible pour vous fournir la charte graphique.

Comme vous le savez, l'élaboration du budget 2024 de la ville s'annonce comme un véritable défi. C'est pourquoi, nous vous rappelons un objectif impératif de **sobriété énergétique** avec les extinctions des lumières inutiles et la baisse du chauffage lorsque vous quittez les locaux que nous vous mettons à disposition.

Dans ce contexte extrêmement tendu, nous vous invitons vivement à diversifier vos sources de **financement**.

La date de remise des dossiers a été fixé **au 1^{er} février 2024**. N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés à remplir le document. Il est primordial que votre dossier soit **rempli dans toutes ses rubriques, signé** par le président ou le trésorier et **accompagné de pièces obligatoires** dont vous trouverez la liste en page 2 du document.

En cas de dossier incomplet ou remis après le 1^{er} février 2024, la demande ne sera pas traitée et cela par respect pour toutes les associations qui suivent les procédures et les services qui en font l'analyse.

Nous vous proposons de nous faire parvenir votre demande :

- soit sous forme dématérialisée à l'adresse communication@falaise.fr
- soit sous forme papier (charge à vous d'imprimer ce document).

Nous vous remercions de bien vouloir apporter le plus grand soin à remplir ce dossier et vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de nos cordiales salutations.

Hervé MAUNOURY
Maire



Philippe DROUET
Conseiller Municipal délégué
à la Vie Associative

